

Image not found or type unknown



Frais réels sur une déclaration commune

Par **cathy**, le **30/04/2011** à **14:24**

Bonjour, mon époux et moi déclarons nos revenus sur la même déclaration. pouvons nous tous les deux déduire les frais réels? où insère t-on également la somme indiquée sur relevé "opérations sur valeurs mobilières et des revenus de capitaux mobiliers" produits pour lesquels les prélèvements sociaux ont déjà été appliqués" rn "revenus exonérés (montant net) 57 ?????? je suis un peu perdu rn merci d'avance pour vos réponses rn bonne journée